Extrait N° 8 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 17 MARS 2006

L'an deux mil six, le dix sept mars, à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du conseil a été faite le 9 mars 2006 et que le nombre des membres en exercice étant de 29, le nombre des membres présents est de 19.

Le Maire,

Présents : M. LESQUELIN Jean Hugues - Mme BAILLIF Line Rose - M. DENNEMONT Jean Daniel – M. ESCHYLE Gilles - M. BENARD Alex – Mme ZETTOR Jacqueline – Mme SERMANDE Philomène - Mme MEZINO Sylvaine – Mme MARA Simone – M. AARON Jean Marc – M. GRONDIN Jules – M. TOUPIN Jean René – Mme LAMOLY Viviane - Melle CADAS Virginie – Melle ROMAINSTAL Géraldine – Mme CADAS Isabelle – M. FRINGUE Mickaël - M. RIVIERE Raphaël.

Absents : M. ABELARD Georges – M. HOARAU Alex – Mme GRONDIN Céline – M. RIVIERE Lucien – Mme CADERBY Armande – M. FERRERE Eric – Mme GATELLE Marie Benoîte – M. DENNEMONT Nicolas.

Procuration : M. MONDON René a donné mandat à M. DENNEMONT Michel — Mme MARCHAND Gladys, à Mme BAILLIF Line Rose.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de Mme CADAS Isabelle comme secrétaire de séance. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, Mme CADAS est désignée pour en assurer les fonctions.

& &
&

AFFAIRE N° 8 / Personnel communal
- Création d'emploi

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur les modifications citées ci-dessous au sein du tableau des effectifs communaux :

Agent titulaire :

Filière administrative :

. Suppression :
Agent administratif qualifié 1

…/…

MAIRIE DES AVIRONS

. Création :

Adjoint administratif 1

Les crédits nécessaires sont portés au chapitre 012 du budget.

Invité à se prononcer, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

• de supprimer : 01 poste d'agent administratif qualifié

• de créer : 01 poste d'adjoint administratif

• autorise les modifications correspondantes au tableau des effectifs communaux.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,

MAIRIE DES AVIRONS